

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 19 octobre 2023 à 10h00
« Les droits familiaux et conjugaux : état des lieux »

Document n° 18

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Niveau de vie et patrimoine selon la situation conjugale et le nombre
d'enfants**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Niveau de vie et patrimoine selon la situation conjugale et le nombre d'enfants

Une des justifications à la mise en place de droits familiaux en matière de retraite est que la présence d'enfants est susceptible de constituer un frein à la carrière professionnelle de leurs parents et par conséquent peut conduire à un moindre niveau de pension. De la même façon, le supplément de dépenses engendrées par l'enfant lorsqu'il est à la charge de ses parents freinerait l'accumulation de patrimoine. L'objet de cette note est d'éclairer la question du rôle des enfants et plus largement de la configuration familiale sur le niveau de vie et le patrimoine. Il apparaît ainsi que les écarts de niveau de vie entre les femmes et les hommes sont plus prononcés après 65 ans. Parmi les actifs, les familles monoparentales, pour la plupart des femmes isolées, présentent un niveau de vie moins élevé. Parmi les retraités, les femmes seules, en particulier celles divorcées, ont un niveau de vie et un patrimoine plus faible.

1. Des écarts de niveaux de vie selon le genre plus prononcés après 65 ans

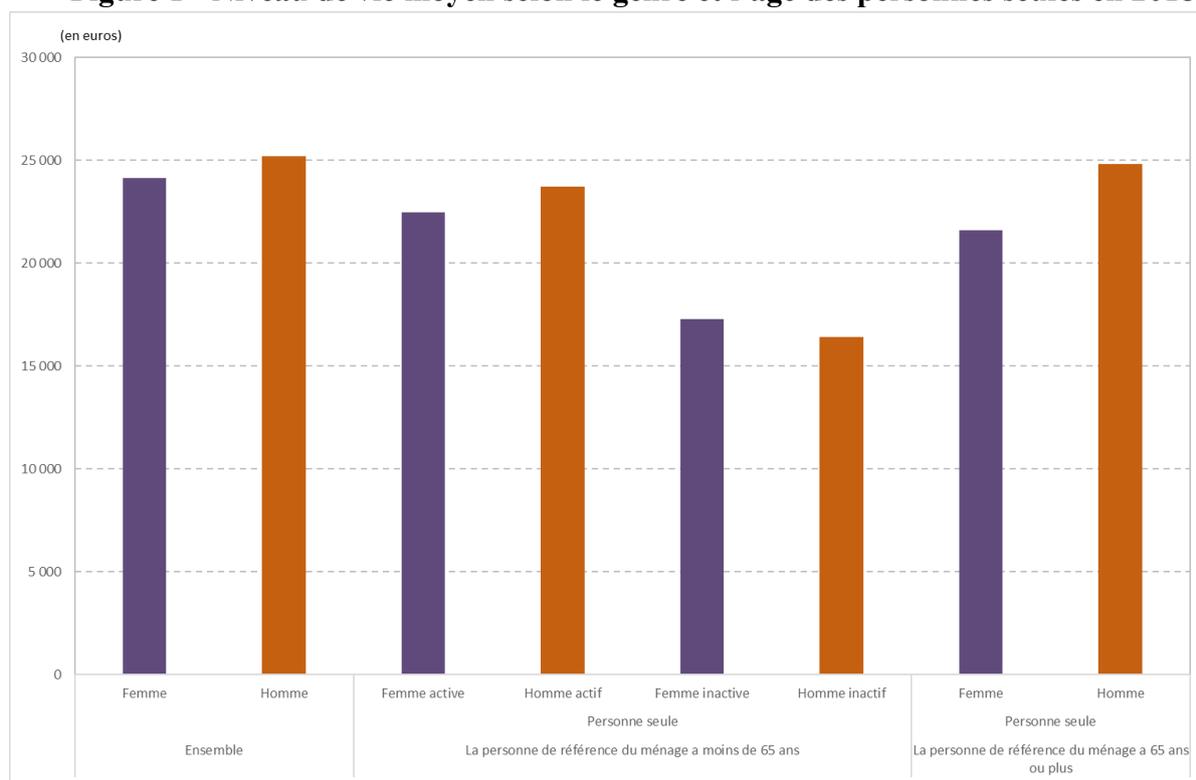
Le niveau de vie est calculé en prenant en compte l'ensemble des revenus du ménage, rapportés au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il est le même pour tous ses membres. La faiblesse des revenus d'une personne vivant en couple peut ainsi être compensée par les revenus de son conjoint et, le cas échéant, par les revenus non individualisables du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales, etc.). En conséquence, les inégalités de niveau de vie entre femmes et hommes sont très atténuées par rapport à celles liées aux revenus individuels d'activité (comme les salaires) ou de remplacement (retraites, indemnités chômage, pensions d'invalidité, etc.).¹ Ainsi, les écarts de niveau de vie entre les femmes et les hommes proviennent essentiellement des personnes qui ne vivent pas en couple. La présence d'enfants au sein du ménage est également un élément déterminant du niveau de vie.

En 2018, le niveau de vie annuel moyen des femmes était de 24 130 euros contre 25 200 euros pour les hommes, soit un écart de 4 %, stable depuis 1999. L'écart de niveau de vie selon le genre est plus prononcé après 65 ans. Lorsqu'elles vivent seules, les femmes actives de moins de 65 ans disposent d'un niveau de vie annuel inférieur de 5 % à celui des hommes actifs. Lorsque la personne de référence du ménage a plus de 65 ans, l'écart de niveau de vie moyen entre les femmes et les hommes atteint 13 %².

¹ Insee Références – Édition 2022 – Fiche 4.4 – Niveaux de vie et pauvreté.

² L'année 2018 est la dernière année disponible pour ces données.

Figure 1 - Niveau de vie moyen selon le genre et l'âge des personnes seules en 2018



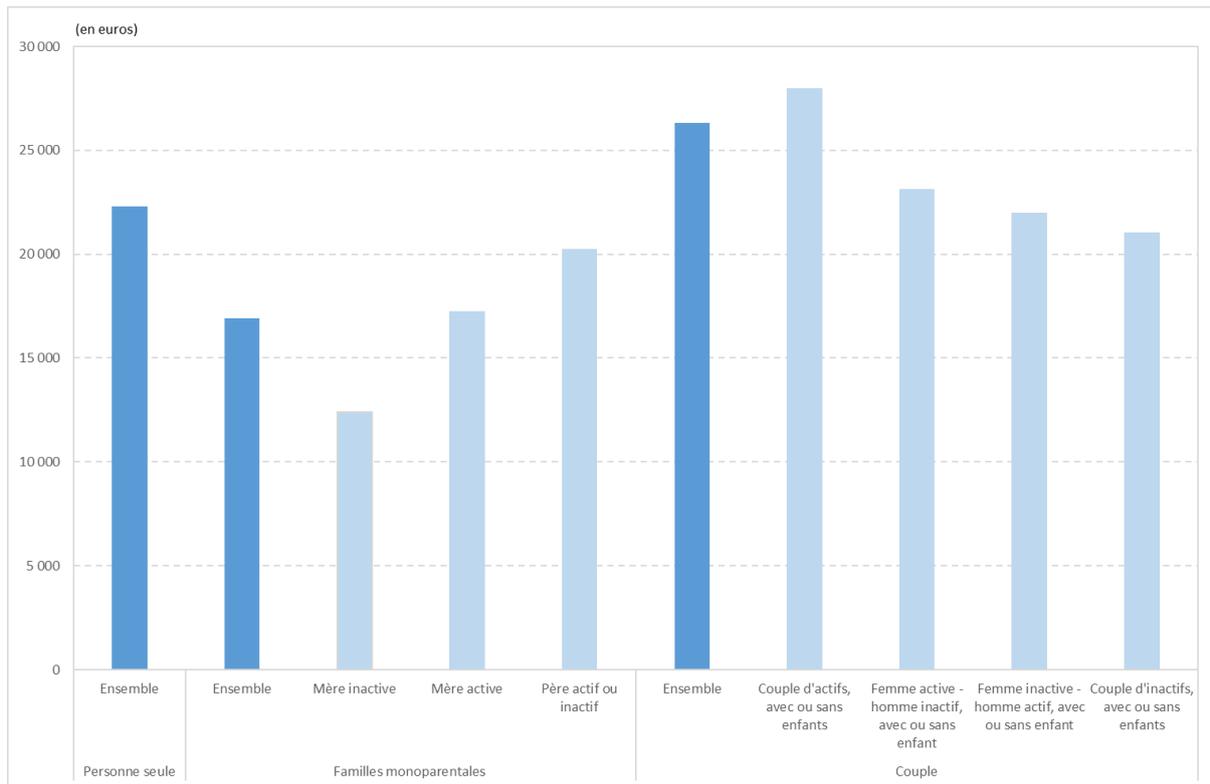
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018.

2. Les familles monoparentales présentent un plus faible niveau de vie

Parmi les ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans, les couples d'actifs ont le niveau de vie le plus élevé (27 980 euros en 2018). En revanche, les familles monoparentales présentent un niveau de vie moyen plus faible par rapport aux autres types de ménages. Ainsi, le niveau de vie moyen des familles monoparentales est inférieur d'un quart à celui d'une personne seule et d'un tiers par rapport au niveau de vie moyen d'un couple. Les écarts de niveau de vie selon le genre sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées est inférieur de 20 % à celui des pères isolés, par ailleurs quatre fois moins nombreux.

Figure 2 – Niveau de vie moyen selon la structure des ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018.

De manière générale, parmi les actifs, le niveau de vie est plus faible pour les personnes vivant seules. Par ailleurs, le niveau de vie est d'autant plus bas que le nombre d'enfants est important. Ainsi, d'après la répartition du niveau de vie par décile selon la configuration familiale, les personnes seules sont surreprésentées dans les cinq premiers déciles de niveau de vie, particulièrement dans le premier (à l'exception du 2^{ème} décile). En outre, les personnes seules sont sous-représentées dans les déciles de niveau de vie les plus élevés.

Les couples avec 3 enfants ou plus et les familles monoparentales, notamment celles avec 2 enfants ou plus, sont surreprésentées parmi les 3 premiers déciles de niveau de vie dont le niveau moyen atteint 9 000 euros pour le premier décile et 17 000 euros pour le troisième. À l'inverse, ils sont sous-représentés dans les déciles les plus élevés.

Dans les déciles de niveau de vie les plus élevés, les couples sans enfant sont largement surreprésentés. Ainsi, plus d'un tiers des ménages actifs du 9^{ème} et du 10^{ème} décile sont des couples sans enfant.

Figure 3 – Part des ménages dont la personne de référence est active selon leur dixième de niveau de vie et la configuration familiale



Note de lecture : Les personnes seules représentent 29 % de l'ensemble des ménages dont la personne de référence est active. Elles représentent 40 % des ménages dans le 1^{er} décile de niveau de vie et y sont surreprésentées.

Champ : ménages ordinaires dont la personne de référence est active au sens du BIT vivant en France métropolitaine et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; DGI ; Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

3. Le niveau de vie est particulièrement faible pour les femmes retraitées divorcées

En 2019, à l'exception des hommes veufs dont la situation est plus favorable que celle des personnes en couple, les retraités vivant seuls ont un niveau de vie moyen inférieur et un taux de pauvreté supérieur aux retraités vivant en couple, quels que soient leur sexe et leur situation matrimoniale (veuf, célibataire ou divorcé). La faiblesse du niveau de vie est particulièrement marquée pour les femmes divorcées à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 25 % à celui des retraités vivant en couple. Les femmes veuves, qui représentent 42 % des effectifs de retraités vivant seuls, ont un niveau de vie moyen inférieur de 19 % à celui des retraités en couple ; elles ont un taux de pauvreté de 11,7 %, supérieur d'environ 7 points à celui des retraités en couple.

Tableau 1 - Niveau de vie moyen et taux de pauvreté des femmes et des hommes retraités selon les situations conjugale et matrimoniale en 2019

Sexe	Situation conjugale de fait	Situation matrimoniale	Effectifs (milliers)	Niveau de vie moyen mensuel		Taux de pauvreté à 60 %
				en euros 2019	en indice	
Ensemble des retraités en couple			8 710	2 290	100	5,1%
Femmes	Ensemble		7 870	2 080	91	10,0%
	En couple		3 946	2 334	102	4,2%
	Seules	Ensemble	3 924	1 825	80	15,8%
		<i>dont : veuves</i>	2 359	1 866	81	12,3%
		<i>divorcées</i>	1 071	1 723	75	22,1%
	<i>célibataires</i>	494	1 849	81	19,1%	
Hommes	Ensemble		6 400	2 195	96	7,7%
	En couple		4 764	2 254	98	5,9%
	Seuls	Ensemble	1 636	2 023	88	12,9%
		<i>dont : veufs</i>	512	2 307	101	6,0%
		<i>divorcés</i>	666	1 990	87	13,4%
	<i>célibataires</i>	458	1 755	77	19,8%	

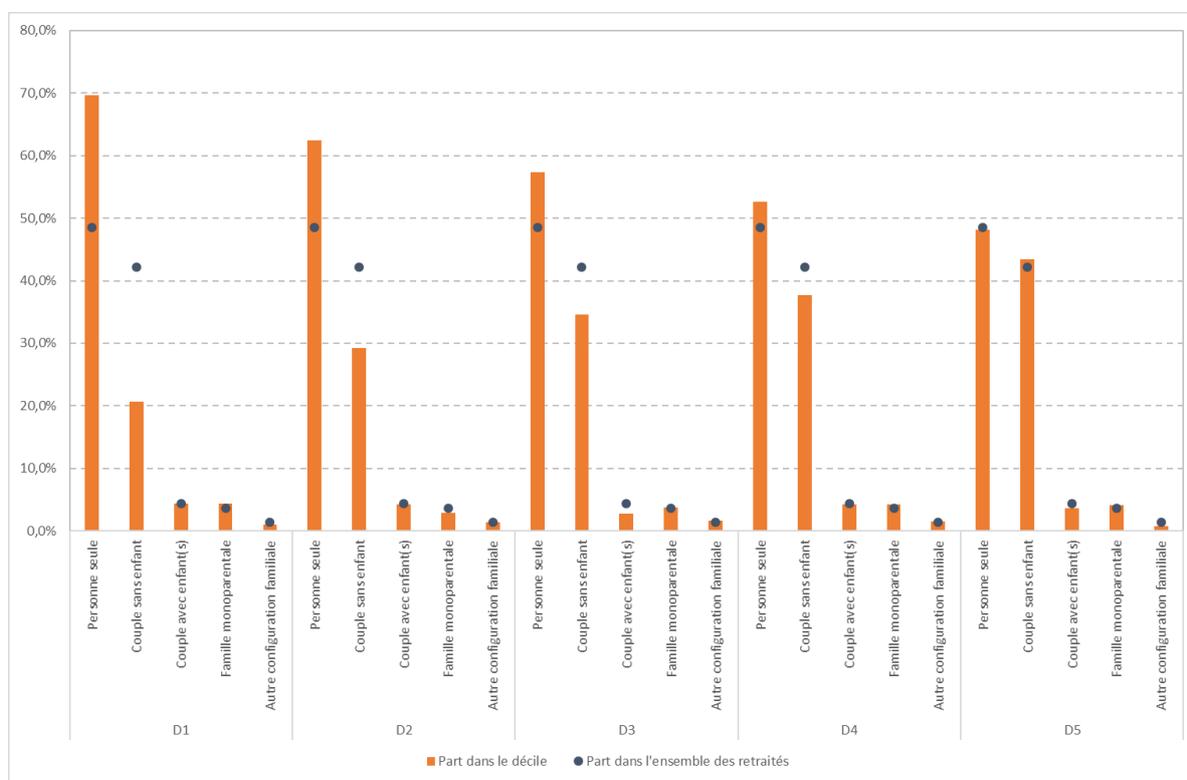
Lecture : en 2019, le niveau de vie moyen des veuves retraitées vivant seules était égal à 1 866 euros par mois et par unité de consommation (en euros 2019), ce qui représentait 81,5 % du niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités (hommes ou femmes) vivant en couple ; leur taux de pauvreté était de 12,3 %. Note : les personnes divorcées incluent les personnes mariées mais séparées de leur conjoint. Le niveau de vie d'une personne désigne le revenu disponible par unité de consommation du ménage auquel appartient cette personne. Les loyers imputés aux propriétaires ne sont pas pris en compte ici.

Champ : personnes retraitées, excluant les bénéficiaires des seules pensions d'invalidité, vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes âgées vivant en institution sont hors champ.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

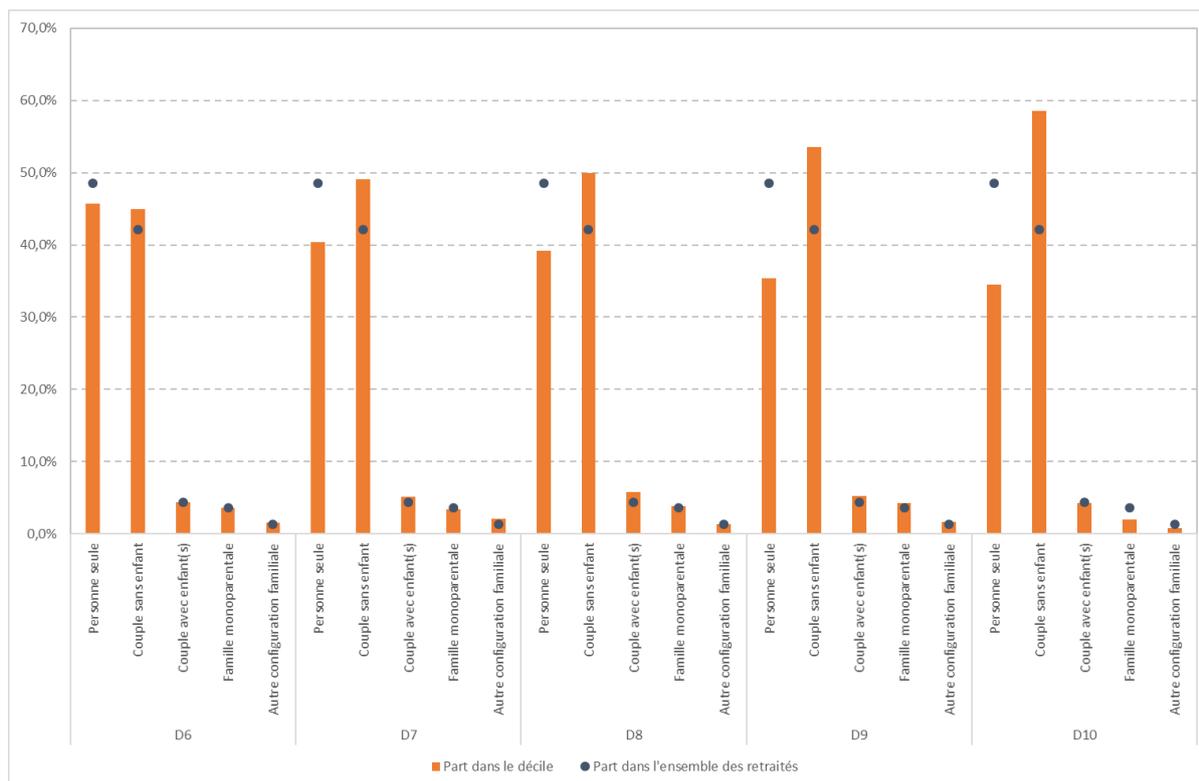
Si les dispositifs français de réversion assurent en moyenne aux veuves à peu près le maintien du niveau de vie du couple antérieur³, le niveau de vie des veuves retraitées se situe pourtant en dessous de celui des couples de retraités, à cause d'effets de structure liés à la progression des revenus au fil des générations (les veuves appartiennent à des générations plus anciennes), à la mortalité différentielle (les femmes de cadres sont sous-représentées parmi les veuves car les hommes cadres ont une espérance de vie plus élevée que les hommes ouvriers) et au veuvage précoce (dans ce cas, la pension de réversion est relativement faible car les droits à la retraite du défunt correspondent à une carrière incomplète). En outre, les veuves âgées perçoivent moins de revenus du patrimoine par unité de consommation que les couples âgés⁴.

Figure 4 – Part des ménages dont la personne de référence est retraitée selon leur dixième de niveau de vie et la configuration familiale



³ Voir le document n° 8 et le document n° 9 de la séance du COR du 15 octobre 2014 et séance du COR du 31 janvier 2019.

⁴ Voir le sixième rapport du COR, p. 129, en ce qui concerne le patrimoine des veuves.



Champ : ménages ordinaires dont la personne de référence est retraitée (hors bénéficiaires des seules pensions d'invalidité) vivant en France métropolitaine et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; DGI ; Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

La dispersion des niveaux de vie des retraités selon la configuration familiale atteste de la surreprésentation des personnes seules parmi les 4 premiers déciles de niveau de vie. Ainsi, dans le 1^{er} décile, près de 70 % des ménages sont des personnes seules alors qu'elles représentent 48,5 % de l'ensemble des retraités. À l'inverse, les personnes seules sont sous-représentées parmi les plus hauts déciles de niveau de vie. Les couples sans enfant qui représentent 42,1 % des ménages dont la personne de référence est retraitée sont sous-représentés parmi les bas déciles de niveau de vie et surreprésentés dans les plus hauts déciles. Ainsi dans le 10^{ème} décile de niveau de vie 58,6 % sont des couples sans enfant.

4. Les femmes veuves retraitées ont un niveau de patrimoine plus faible

En moyenne, sur l'ensemble des retraités, les montants de patrimoine sont plus élevés que chez les actifs. Début 2018, selon l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine (HVP) réalisée par l'INSEE, le patrimoine net hors reste⁵ des ménages retraités résidant en France s'élève à 267 300 euros, soit 35 % de plus que celui des actifs. L'écart est moins important en termes de patrimoine brut (7 %), dans la mesure où les retraités sont moins endettés que les ménages d'actifs. Au final, avec 296 600 euros en moyenne, les retraités, qui représentent 38,4 % de l'ensemble des ménages, détiennent 40 % du patrimoine brut.⁶

La composante financière occupe une place relativement importante dans le patrimoine des retraités. De plus, les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement. La population

⁵ Patrimoine brut réduit à ses composantes immobilières, financières et professionnelles, hors biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur.

⁶ Cf. document n°3 de la séance plénière du COR du 16 décembre 2021.

des ménages retraités est très hétérogène. En ce qui concerne le patrimoine financier en particulier, les disparités sont plus marquées entre les retraités qu'entre les actifs.

Tableau 2 – Montants moyens de patrimoine et endettement début 2018 pour l'ensemble des ménages, les ménages de retraités et les ménages actifs

En euros	Ménages de retraités	Ménages d'actifs	Ensemble des ménages	Retraités / actifs
Patrimoine brut global	296 600	276 600	276 000	1,07
Patrimoine brut hors reste moyen (A)	272 500	255 800	254 400	1,07
Endettement moyen à titre privé et/ou professionnel (B)	5 200	57 600	36 100	0,09
Patrimoine net hors reste moyen (C = A - B)	267 300	198 100	218 300	1,35

Lecture : début 2018, les ménages dont la personne de référence est retraitée détiennent en moyenne 296 600 euros de patrimoine global.

Note : sont considérés comme actifs les ménages dont la personne de référence occupe un emploi ou est au chômage. Sont considérés comme retraités, les ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Au sein de la population des ménages de retraités, près de la moitié des personnes ne vivent pas en couple. Ces personnes ont un patrimoine moins élevé que les ménages en couple. Pour les personnes n'ayant jamais vécu en couple (et dans une moindre mesure les hommes veufs), qui n'ont pu bénéficier d'un double revenu et des économies d'échelles liées à la vie en couple, l'accumulation d'un patrimoine en cours de vie active a ainsi pu se révéler moins aisée que pour les personnes en couple. En outre, ces personnes ont pu avoir une moindre propension à épargner s'ils n'avaient personne à qui léguer leur patrimoine et dans la mesure où le legs peut être un motif d'épargne.

Le veuvage entraîne une diminution du niveau de vie, mais aussi du patrimoine indivisible dont le survivant n'hérite pas intégralement. En moyenne, les femmes veuves retraitées ont un patrimoine brut pratiquement deux fois et demi moins élevé que les couples, 214 100 euros contre 402 300 euros. Le veuvage entraîne ainsi une diminution du patrimoine.

Tableau 3 – Patrimoine des ménages retraités selon le type de ménage début 2018

En euros	Patrimoine brut		dont Patrimoine immobilier		dont Patrimoine financier	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Veuve vivant seule (20,5 %)	214 100	129 900	132 900	87 300	56 800	12 000
Couple (50,9 %)	402 300	284 000	285 800	200 200	96 500	28 000
Autre (homme ou femme seul, veuf, etc) (28,6 %)	167 700	73 000	130 100	24 400	47 100	8 400
Ensemble	296 300	190 600	188 400	135 000	74 200	17 000

Lecture : les personnes veuves vivant seules ont un patrimoine brut moyen de 214 100 euros.

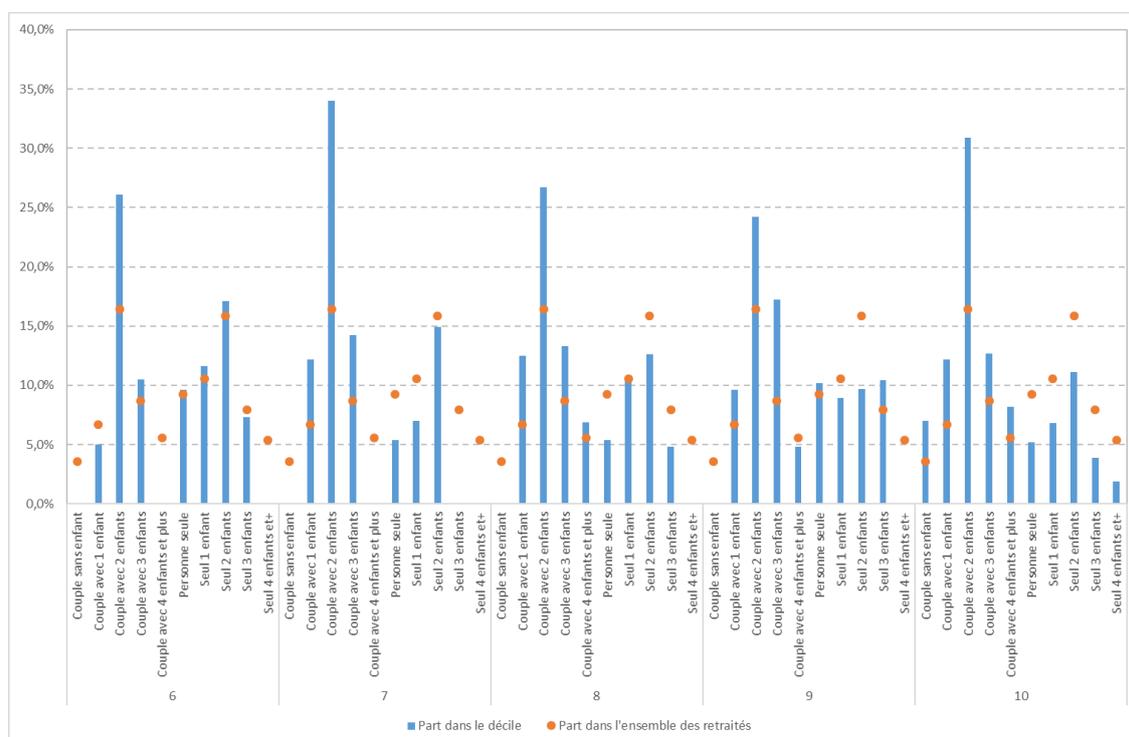
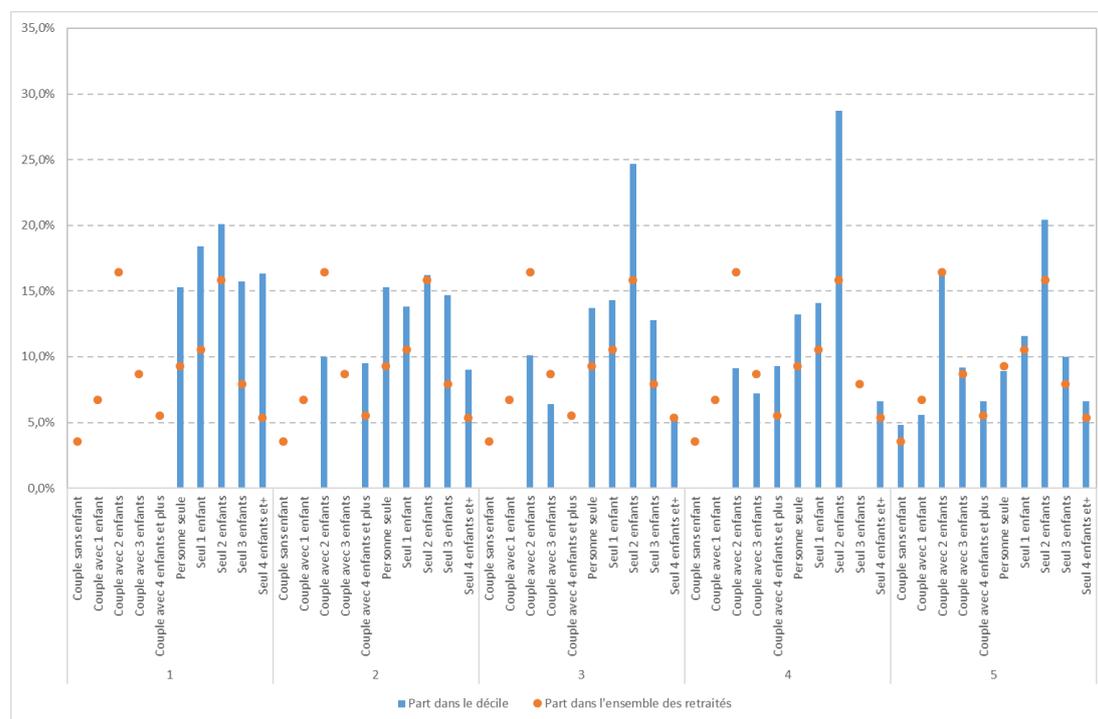
Note : sont considérés comme actifs les ménages dont la personne de référence occupe un emploi ou est au chômage. Sont considérés comme retraités, les ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.

Champ : ménages ordinaires de retraités résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

La distribution des niveaux moyens de patrimoine par décile selon la configuration familiale permet d'observer que les retraités seuls sont surreprésentés dans les premiers déciles de patrimoine alors que les couples sont quant à eux surreprésentés dans les déciles les plus élevés.

Figure 5 – Part des ménages dont la personne de référence est retraitée selon leur dixième de niveau de patrimoine et la configuration familiale en 2020



Source : Enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020, Insee.

Le nombre d'enfants a également une influence sur la capacité d'épargne qui devient négative au-delà de trois enfants. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » menée par l'Insee à

partir des données de l'enquête Patrimoine de 2004⁷ permet d'isoler l'influence propre sur le patrimoine des retraités de différents facteurs. Selon la profession exercée durant la vie active, l'accumulation ne se fait pas au même rythme. Alors que le fait d'être ou d'avoir été non-salarié (agriculteur, artisan, profession libérale...) favorise l'accumulation de patrimoine, être ou avoir été ouvrier ou employé joue négativement. Les revenus d'activité, puis les revenus de pension de retraite, sont fortement liés à la profession exercée et déterminent le niveau de vie. Ce dernier a un effet significatif sur le patrimoine possédé. Alors que l'âge joue positivement sur le niveau de patrimoine des actifs qui poursuivent l'accumulation de leur patrimoine, il n'a aucun effet significatif pendant la retraite. Par ailleurs, à niveau de vie identique (c'est-à-dire, en première approximation, à carrière identique), le nombre d'enfants a un impact négatif sur le niveau de patrimoine à partir de quatre enfants. En effet, le niveau de patrimoine est moins important pour les ménages ayant quatre enfants chez les actifs comme chez les retraités. Cette régression ne permet pas d'établir des liens de causalité directs entre le nombre d'enfants et le niveau de patrimoine mais elle inclut des variables de contrôle (âge, catégorie socioprofessionnelle) afin de corriger, au moins en partie, l'effet de sélection lié au fait que les familles nombreuses appartiennent souvent à des milieux défavorisés.

Le patrimoine médian était supérieur pour les ménages ayant eu deux enfants en 2010⁸ que ce soit pour les retraités, qui détiennent un patrimoine médian autour de 219 000 euros, ou pour les actifs, avec un patrimoine médian autour de 239 600 euros. Le patrimoine médian des ménages retraités ayant trois enfants (184 500 euros) reste supérieur au niveau médian sur l'ensemble des retraités (174 000 euros). Le patrimoine médian passe en dessous de la médiane des retraités à partir du quatrième enfant et en dessous du patrimoine médian des actifs (149 000 euros) à partir du cinquième enfant. En effet, c'est entre le troisième et le quatrième enfant que le patrimoine global médian diminue fortement chez les retraités. Le niveau de vie médian recule à partir du 3^{ème} enfant.

Tableau 3 – Évolution du patrimoine en fonction de la descendance finale

Nombre d'enfants	Retraités			Actifs		
	Part dans la population (en %)	Patrimoine global médian	Niveau de vie médian	Part dans la population (en %)	Patrimoine global médian	Niveau de vie médian
0	13,6	159 252	17 956	27,5	29 928	19 410
1	19,2	175 224	19 344	19,8	131 977	19 454
2	31,0	218 776	19 550	29,5	239 595	19 889
3	18,9	184 506	17 947	15,1	210 743	18 017
4	8,6	144 288	15 787	5,1	186 999	15 797
5 ou plus	8,7	102 924	14 175	3,0	52 220	14 336

Source : Insee, enquête Patrimoine 2009-2010.

⁷ Girardot-Buffart P. (2009), Le patrimoine des retraités, Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2009, Insee.

⁸ Chiffres en cours d'actualisation par l'Insee.